

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ,

Pouvoirs : Thomas SPIEGELBERGER pouvoir à Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Sébastien MARCO pouvoir à Christelle MEGRET, Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absents : William VIGER, Julien BIGOT

Deux sièges demeurent vacants

Délibération n° 21/2024 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du conseil municipal l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2023, conformément aux présentations du Compte de gestion et du Compte administratif.

Par délibération précédente, le conseil municipal a validé le Compte administratif de l'exercice 2023.

Conformément à la nomenclature M57, le résultat de l'année n-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du vote du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés, soit lors du budget supplémentaire s'ils l'ont été postérieurement.

L'exécution du budget 2023 présente le résultat suivant :

- En fonctionnement, avant report : un excédent de 394 039,47 €
- En investissement, avant report : un excédent de 1 255 880,47 €

Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- En fonctionnement : un excédent 884 295,55 €,
- En investissement : un excédent de 548 342,89 €.

Les restes à réaliser se montent à :

- En dépenses : - 368 514,32 €
- En recettes : 111 966,33 €

Aussi il n'y a pas de résultat de clôture d'investissement à couvrir. Il est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023 en excédent de fonction 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU l'instruction budgétaire comptable M57 ;
 VU le compte de gestion de l'exercice 2023 approuvé par le conseil municipal
 VU le compte administratif de l'exercice 2023 voté par le conseil municipal

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2023 de 884 295,55 €
 CONSIDÉRANT l'excédent d'investissement cumulé de clôture de l'exercice 2023 de 548 342,89 €, et
 le solde de restes à réaliser pour – 256 547,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 du budget principal de la commune conformément au tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement 2023	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 394 039,47
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+490 256,08
C/ Résultat à affecter= A + B	+ 884 295,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	+ 548 342,89
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	-256 547,99
Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	0
AFFECTATION	
Affectation en réserves au 1068 en investissement	0
Report en exploitation au 002	+ 884 295,55

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
 Sidney REBBOAH

